NUMÉRO 26 NOVEMBRE 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

plaine ainfo



P. 4 / À LA UNE
Économies d'énergie



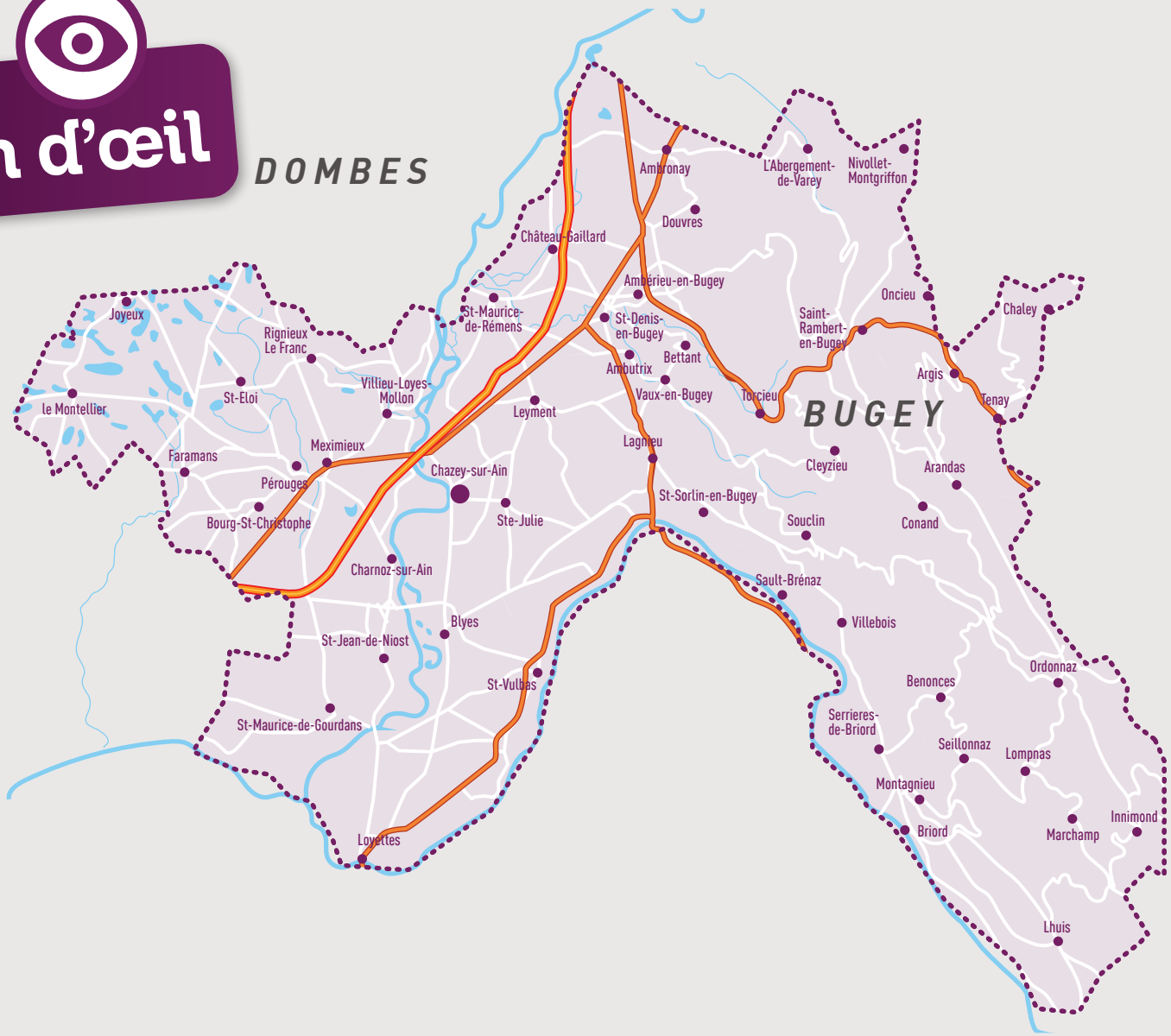
P. 21 / DÉCHETS
L'optimisation de la collecte des déchets

Retrouvez-nous aussi sur notre page Facebook !

P.6 / GRAND ANGLE
Ils ont ouvert cette année

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
www.cc-plainedelain.fr

EN UN Clin d'œil



LES 53 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

- L'Abergement-de-Varey
- Ambérieu-en-Bugey
- Ambronay
- Ambutrix
- Arandas
- Argis
- Benonces
- Bettant
- Blyes
- Bourg-Saint-Christophe
- Briord
- Chaley
- Charnoz-sur-Ain
- Château-Gaillard
- Chazey-sur-Ain (siège)
- Cleyzieu
- Conand
- Douvres
- Faramans
- Innimond
- Joyeux
- Lagnieu
- Leyment
- Le Montellier
- Lhuis
- Lompnas
- Loyettes
- Marchamp
- Meximieux
- Montagnieu
- Nivollet-Montgriffon
- Oncieu
- Ordonnaz
- Pérouges
- Rignieux-le-Franc
- Saint-Denis-en-Bugey
- Saint-Éloi
- Saint-Jean-de-Niost
- Sainte-Julie
- Saint-Maurice-de-Gourdans
- Saint-Maurice-de-Rémens
- Saint-Rambert-en-Bugey
- Saint-Sorlin-en-Bugey
- Saint-Vulbas
- Sault-Brénaz
- Seillonnaz
- Serrières-de-Briord
- Souclin
- Tenay
- Torcieu
- Vaux-en-Bugey
- Villebois
- Villieu-Loyes-Mollon



CHAINE YOUTUBE

Nos dispositifs et services en vidéo

Connaissez-vous les accueils de jour ou le dispositif du marathon de la biodiversité ?

La CCPA lance actuellement une série de vidéos informatives sur ses services et dispositifs à découvrir sur sa chaine youtube « **cc PlainedelAin** » ou sur le site Internet, rubrique « en vidéo ». Découvrez la CCPA autrement !

plaine ainfo

N°26 ∫ NOVEMBRE 2021

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

143 rue du Château
01150 Chazey-sur-Ain
contact@cc-plainedelain.fr
Tél. 04 74 61 96 40

Directeur de la publication
Jean-Louis Guyader (Président de la CCPA)

Comité de rédaction
Thierry Colin
Virginie Brunet-Bernard
Amandine Bertrand

Ont également contribué à la rédaction de ce numéro
Amandine Arrigoni
Charly Bouchard
Virginie Buguet
Laetitia Decorte
Olivier Demoulin
Cyndy Lartigue
Vincent Legros
Mathilde Remuaux
Mathieu Robin
Cynthia de Saint-Léger
Anaïs Saurat

Conception graphique et réalisation
Anne-Sophie Joubert
www.bymissanso.com

Impression
Pixelchrom

Site Internet
www.cc-plainedelain.fr

Tirage *36 000 exemplaires*

Photo de couverture
© Agence Argo

Journal imprimé sur papier recyclé 60%.

Sommaire

4~5 À la Une



- Le Fonds d'Aide aux Énergies Renouvelables
- Centrale solaire à Douvres
- Économie d'énergie

6~7 Grand angle



- Ils ont ouvert cette année

8~13 Économie



- Travaux et soutien à l'économie locale
- Emploi, formation

14 Tourisme



- On prépare Noël !
- Avez-vous mené l'enquête à Pérouges ?

15 Écouter, voir



- Ils ont retrouvé leur public

16 Jouer, bouger !



- Retour sur le Marathon relais de la Plaine de l'Ain

17 CCPA

- Une nouvelle instance

18 Vivre ensemble

- Témoignage : Le parcours d'une aidante
- France Services, proche de vous, proche de chez vous

20 Mobilité



- Le schéma cyclable
- Plaine mobilité

21~23 Déchets

- L'optimisation de la collecte des déchets

ACTUALITÉS
A la une

PLAINE DE L'AIN RÉNOV'+

Le Fonds d'Aide aux Énergies Renouvelables (FAER)

Mis en place depuis la création de notre plateforme de rénovation énergétique locale Plainedelain Renov+, le FAER a été créé par la Communauté de communes pour aider les particuliers à se sortir de la dépendance énergétique liée à d'anciennes chaudières ou modes de chauffage et de lutter contre la pollution de l'air provoquée par les anciens chauffages au bois. Ainsi les propriétaires souhaitant installer un système de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des énergies renouvelables peuvent bénéficier d'une aide de la part de la CCPA de 750 €. Les seuls critères d'éligibilités sont :

- Un accompagnement par l'ALEC01 dans le cadre de notre plateforme
- Une isolation des combles ou des rampants efficaces.



PL'AIN D'ÉNERGIE

Centrale solaire à Douvres

La SCIC Pl'Ain d'Energie, créée en mai 2020, compte dorénavant 95 sociétaires, dont la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain qui a investi avec les habitants dans le cadre de l'opération « 1€ citoyen + 1€ communautaire ».


La toiture de l'école primaire de Douvres

Pl'Ain d'Energie a maintenant raccordé sa toute première toiture photovoltaïque, sur l'école primaire de Douvres ! 25 panneaux ont été agencés sur la toiture de tuiles, en sur-imposition. Il aura fallu 3 jours à l'entreprise Gazelec Solar (69) pour effectuer la pose, le câblage et l'ensemble des opérations techniques. Cette première centrale solaire, d'une puissance de 9 kWc produira normalement un peu plus de 10 500 kWh/an, soit la consommation électrique de 9 foyers, hors chauffage. L'investissement à Douvres marque ainsi le début d'une longue série d'installations, puisque les baux pour les toitures du centre technique d'Ambérieu-en-Bugey et du tennis de Serrières-de-Briord viennent d'être signés pour accueillir de beaux projets photovoltaïques. A ces signatures s'ajoute celle du bail pour la toiture du centre de loisirs de Saint-Denis-en-Bugey. Les mairies approchées sont enthousiastes et font leur possible pour faire aboutir rapidement les projets d'installation.

POUR EN SAVOIR PLUS : **www.plaindenergie.centralesvillageoises.fr**


L'application Voltalis

DISPOSITIF ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Partenariat avec Voltalis

La Communauté de communes a signé fin 2020 une convention de partenariat avec la société française Voltalis pour proposer à tous les foyers chauffés au tout électrique l'installation gratuite d'un dispositif d'économies d'énergie.

Celui-ci permet de réduire brièvement la consommation des appareils électriques les plus énergivores, comme les radiateurs et les chauffe-eaux qui représentent jusqu'à 77% de la consommation annuelle d'électricité d'un foyer ! En agissant aux moments où le système électrique en a le plus besoin, lors des pics de consommation par exemple, ce dispositif permet ainsi d'éviter le recours à des centrales thermiques chères et polluantes et de sécuriser l'approvisionnement en électricité de tous. L'installation de ce boîtier donne aussi accès à l'application MyVoltalis* qui permet, via un espace personnalisé, de suivre finement ses consommations mais également de piloter et programmer son chauffage selon ses habitudes de vie. De nouvelles campagnes d'installations sont d'ores et déjà prévues dans les prochains mois afin de renforcer notre capacité à apporter de la flexibilité au réseau électrique, et ainsi atteindre les objectifs fixés dans notre Plan Climat Air Energie Territorial.

Vous vous chauffez au tout électrique et vous souhaitez bénéficier d'une installation gratuite, contactez Voltalis au 01 49 06 47 00 ou sur contact@voltalis.com

** disponible sur smartphones, tablettes et PC. 100% gratuite elle-aussi*

Environ 400 logements
déjà équipés sur la CCPA

127 tonnes de CO_2
évités, soit plus d'un million de kilomètres parcourus par un véhicule diesel récent.

Jusqu'à 15% d'économies d'énergie
dans les foyers équipés.

Voltalis,
en recherche d'évolution, souhaite aujourd'hui rendre sa technologie compatible avec une gamme élargie d'appareils. Dans ce cadre, nous invitons les particuliers équipés de climatiseurs réversibles à partager leurs informations sur les modèles installés dans leur logement.

Cette contribution aidera ainsi à développer la solution Voltalis tout en permettant prochainement à davantage de foyers de réaliser des économies d'énergie :
https://form.jotform.com/211523954380050



TRAVAUX

Grand angle

Ils ont ouvert cette année

Au cours de ces derniers mois, malgré les aléas engendrés par les règles sanitaires, le territoire de la Communauté de communes a vu aboutir avec succès deux de ces projets majeurs.



© Jérôme Pumeaux

Le mur d'escalade du gymnase de la Plaine de l'Ain

Le gymnase de la Plaine de l'Ain à Ambérieu-en-Bugey est sûrement le plus notable après les deux années de travaux nécessaires à sa réalisation. Les étudiants du lycée de la Plaine de l'Ain (lycée solaire) ont été les premiers à pouvoir investir les lieux et à profiter de ses équipements flambant neufs. Les associations sportives ont ensuite eu la chance non seulement de pouvoir faire leurs premiers pas sur les terrains de basket mais surtout de se lancer à l'assaut des 11 mètres de hauteur du mur d'escalade et de son bloc associé.

CONTACT :
Plaine de l'Ain Escalade
abescalade.contact@gmail.com

Avec le soutien :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE


Inauguration du local


Le bureau d'informations touristiques

Le point de vente collectif et le bureau d'informations touristiques, réunis dans un même établissement construit à Saint-Sorlin-en-Bugey, ont été, eux aussi, très attendus par les habitants et personnes de passage sur le territoire. Idéalement situés à proximité de la Via-Rhôna, les producteurs locaux du Bocal et les agents de l'Office «Pérouges Bugey Tourisme» vous accueillent, depuis leur ouverture au mois de juin, dans un bâtiment moderne et lumineux qui ne désemplit pas.

LE BOCAL : **ouvert du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à19h et le samedi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h.**

Avec le soutien :


Le point de vente collectif

Un nouveau parking de covoiturage sur le territoire

Ouvert en même temps que le point de vente collectif le Bocal, un nouveau parking de covoiturage intercommunal a été réalisé en 2021 au niveau du Rond-Point de Lagnieu sur la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey. Celui-ci permet de stationner gratuitement son véhicule puis de faire du covoiturage pour la suite de son trajet. A noter qu'il s'agit également d'un des points d'arrêts des lignes de covoiturage Covoit'Ici. Grâce à un traitement paysager de qualité, il met en valeur cette entrée du territoire.


Le nouveau parking de covoiturage à St-Sorlin-en-Bugey

Capacité 23 places

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI COVOIT'ICI !
ET + D'INFOS SUR :
www.covoitici.fr/lignes-covoitici-de-la-plaine-de-lain

ÉCONOMIE

Travaux et soutien à l'économie locale


© Daniel Gillet

TRAVAUX REMARQUABLES

Les travaux de restauration au château de Chazey-sur-Ain

Après une première tranche de travaux de juillet 2019 à octobre 2020 sur l'aile Ouest du château, (cf. plaine ainfo de novembre 2019), une deuxième tranche de travaux a démarré en septembre 2020 et se terminera en décembre 2021.


© Daniel Gillet

Cette deuxième tranche se concentre sur le corps du logis ainsi que le rez-de-chaussée et le deuxième étage de l'aile historique (ailes Sud et Est du bâtiment). Les travaux visent à assainir le bâti via des travaux notamment sur la charpente du donjon, ainsi que sur les planchers par endroit en mauvais état suite à des infiltrations d'eau ou d'infestations de mérule. Un travail de reprise des enduits du donjon a été mené lui redonnant tout son éclat ainsi que le remplacement d'une gargouille en très mauvais état. D'importants travaux de dégagement et de restauration des décors peints ont été menés ainsi que la réhabilitation des vitraux de l'ensemble des huisseries. Les travaux permettront de développer de nouveaux espaces de bureaux pour la CCPA ainsi qu'une salle d'exposition.

Les fonds de concours

La CCPA s'investit dans les communes en attribuant chaque année des fonds de concours généralistes et petit patrimoine.

Fonds de concours généralistes

> AMBUTRIX
- Rénovation énergétique de l'école élémentaire
  Montant accordé : 58 473 €

> CONAND
- Rénovation de la mairie
  Montant accordé : 62 510 €

> LEYMENT
- Construction d'un commerce
  Montant accordé : 123 219 €

> LOYETTES
- Construction d'un vestiaire sportif au stade de football
  Montant accordé : 115 000 €

> MARCHAMP
- Remise en état d'une piste forestière
- Création de deux parcs de stationnement
  Montant accordé : 28 928 €

> MEXIMIEUX
- Extension du centre de loisirs
  Montant accordé : 301 212 €

> PÉROUGES
- Création d'une salle multiactivités à l'école
  Montant accordé : 99 765 €

Fonds de concours petit patrimoine

> MARCHAMP
- Rénovation d'un four communal

Montant accordé : 1 174 €

> SAINT-DENIS-EN-BUGEY
- Restauration d'une croix

Montant accordé : 1 512 €

> VILLEBOIS
- Rénovation du monolithe

Montant accordé : 3 000 €

1 197 568 euros
de fonds de concours généralistes pour 16 projets communaux et

5 686 euros
pour le fonds de concours Petit patrimoine correspondant à 3 projets communaux



Voirie d'accès à la ZA en Point Boeuf

Les chantiers de la zone en Point-Boeuf à Ambérieu-en-Bugey

Avec l'évolution de la zone d'activités liée à l'ouverture d'enseignes le long de la D1075 et le vieillissement de la voirie, la réalisation de travaux a été lancée par la CCPA. Ils ont permis une réfection des voiries et accotements ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales sur ce secteur. Ainsi, au premier trimestre 2021, les entreprises ayant remporté le marché ont réalisé les travaux de terrassement et d'enrobé nécessaires pour offrir un meilleur confort aux automobilistes et piétons empruntant les différentes rues de la zone artisanale en Point-Bœuf.

Montant des travaux : 694 720 €

Avec le soutien :

AIN 01 le Département

La sécurisation du centre technique des ordures ménagères

Le centre technique localisé à Sainte-Julie accueille les équipes techniques et administratives du service de gestion des déchets de la CCPA. Il regroupe ainsi l'atelier mécanique poids lourds, les véhicules de collecte et dispose d'un quai de transfert où sont déchargés les ordures ménagères résiduelles et les emballages avant rechargement vers les sites de traitement appropriés. Créé en 2012 dans sa configuration actuelle, le site a subi quelques travaux pour renforcer la sécurité de tous. La grande coactivité constatée sur site a amené à mettre en place de la signalisation et du marquage au sol (cheminement piéton, sens de circulation). Par ailleurs, l'accès au site se fait par la RD60A, à proximité d'un virage, une voie de décélération a donc été créée pour permettre l'entrée sur site en toute sécurité. Pour la sortie, la clôture du site a été reculée pour offrir une meilleure visibilité aux véhicules sortant (bennes ordures ménagères, semi-remorques et véhicules des agents).

La CCPA soutient les commerces de proximité

Vous êtes commerçants ou artisans… Vous avez un projet d'installation ou de développement de votre point de vente et vous recherchez de l'aide pour financer vos travaux et vos équipements matériels ?
La CCPA vous accompagne financièrement dans vos investissements à hauteur de 10 % des dépenses éligibles comprises entre 10 000€ et 50 000€ HT, auquel peuvent s'ajouter entre 20% et 25% d'aide provenant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

POUR EN SAVOIR PLUS ET VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ,
contactez le service économie de la CCPA : economie@cc-plainedelain.fr

En 2020 et 2021 ce sont 23 entreprises qui ont été bénéficiaires de ce dispositif :

2020		
Fleurs de thé	Fleuriste	Ambérieu-en-Bugey
Les caves du mistral	Caviste	Ambérieu-en-Bugey
Le BonVivant	Restauration	Château-Gaillard
Prestige coiffure	Salon de coiffure	Lagnieu
Trendy coiff	Salon de coiffure	Lagnieu
EURL MAURIN	Boucherie	Lagnieu
Matt et Moi	Salon de coiffure	Saint-Maurice-de-Gourdans
2021		
Bar'occ	Restauration	Ambérieu-en-Bugey
Terre de Running	Commerce d'articles de sport	Ambérieu-en-Bugey
Histoires et gourmandises	Restauration	Ambérieu-en-Bugey
Golden World	Salon de thé	Ambérieu-en-Bugey
So Bun	Restauration	Ambérieu-en-Bugey
Sur un air de pizza	Restauration	Ambronay
Boulangerie Tribhou	Boulangerie	Ambronay
Creajoo	Loisirs créatifs	Lagnieu
Hôtel de la place	Hôtel restaurant	Loyettes
Le comptoir de Néna	Épicerie fine	Meximieux
De fils et de bobines	Mercerie	Meximieux
Style et moi	Salon de coiffure	Sault-Brenaz
karastano	Restauration	Sault-Brenaz
Destock frais	Commerce d'alimentation générale	Saint-Denis-en-Bugey
Boucherie Bauchart	Boucherie	Villieu-Loyes-Mollon
Le Noa	Pub	Villieu-Loyes-Mollon


AVANT : Le Comptoir - Sault-Brenaz



APRÈS : Le Comptoir - Sault-Brenaz

AMBLAMEX
FÉDÉRATION DES UNIONS COMMERCIALES DE LA PLAINE DE L'AIN



4 BONNES RAISONS D'OFFRIR DES CHÈQUES CADEAUX AMBLAMEX

Profitez d'une offre riche et variée !

Chèques cadeaux Amblamex valables dans **plus de 130 commerces de la Plaine de l'Ain !**

Faites plaisir à coup sûr !

Pour toutes occasions, pour tout le monde

Soutenez le commerce local ! ☺

Retrouvez nos 4 points de vente

À votre disposition sur le territoire :

Ambérieu (Rouge Gorge Lingerie), Lagnieu (La Cave de Lagnieu), Meximieux (Rémy Chausseur), Saint-Rambert-en-Bugey (Boucherie Degletagne). Points relais à disposition des particuliers uniquement.

Professionnels, contactez-nous au **06 37 17 54 55**
ou rendez-vous sur **www.amblamex.fr**

Ils ont choisi la Plaine de l'Ain...

En 2020 et 2021, 12 sociétés ont choisi nos zones d'activités pour s'implanter ou se développer :

NOM	ACTIVITÉ	Zone d'activité
Diffelec	Electricité générale (extension)	ZAE du Bachas - Lagnieu
Garage Marthoud	Garage automobile	ZAE du Bachas - Lagnieu
Techni Cana / Ray assainissement	Inspection, curage canalisation	ZAE du Bachas - Lagnieu
Avenir Bois Charpente	Charpente, construction bois	ZAE du Bachas - Lagnieu
Pres'tat'services	Entreprise générale du bâtiment	ZAE du Bachas - Lagnieu
ARKETYPES	Architecture, rénovation, construction	ZAE du Bachas - Lagnieu
Carrelage Cerame	Carreleur (extension)	ZAE du Bachas - Lagnieu
Nicolas Peinture	Revêtement sols et murs	ZAE du Bachas - Lagnieu
Orakci façade	Ravalement de façade	ZAE du Bachas - Lagnieu
Ortho-Podo-Santé	Orthésiste/orthopédiste	ZAE des Granges - Meximieux
AGC de l'Ain	Expert-comptable	ZAE des Granges - Meximieux
EURL AJETI	Entreprise générale du bâtiment	ZAE des Piques - Ambronay

DISPOSITIF

L'immobilier d'entreprise : un sujet stratégique

L'espace de travail est souvent la clé qui permet à une entreprise de se structurer, de se développer, d'innover et d'améliorer son attractivité. La CCPA et le Département de l'Ain se sont associés pour proposer une aide à l'investissement pour construire, étendre ou rénover les locaux d'activités des entreprises intervenant dans certains secteurs d'activités : bois, plasturgie, mécanique, électronique, industrie agroalimentaire, numérique, aéraulique, environnement...


Avenir Bois Charpente (Lagnieu)

© CCPA - Amandine Bertrand

En 2020 et 2021, ce sont 5 entreprises du territoire qui ont pu bénéficier du dispositif : EX'AL, 1.8 RECYCLAGE, EPPOX (St Vulbas), SOCIETY CONSULTING (Meximieux) et Avenir Bois Charpente (Lagnieu). 304 750 euros d'aides ont déjà été attribuées, pour un montant d'investissement de plus de 14 millions d'euros. Un dernier dossier sera présenté sur cette fin d'année (rénovation sur Leyment).

RENSEIGNEMENTS
Service Economie de la CCPA :
economie@cc-plainedelain.fr

EMPLOI
Formation

FORUM

Les mardis de l'emploi

Sur le champ de l'emploi, la CCPA a été relativement épargnée par les effets de la crise sanitaire. Les offres et les besoins de recrutement sont au plus haut.
La CCPA et ses partenaires souhaitent conserver cet équilibre en organisant depuis l'automne des forums de l'emploi réguliers sur l'ensemble du territoire intercommunal afin d'être au plus proche des habitants. Des contrats en intérim, des CDD et des CDI dans des domaines diversifiés sont ainsi proposés lors des mardis de l'emploi.
La fin d'année 2021 sert ainsi d'expérimentation pour un déploiement plus important en 2022.




Les clauses sociales au bénéfice des chantiers du territoire

DISPOSITIF

C'est quoi les clauses sociales ?

Le dispositif des clauses sociales est utilisé dans la commande publique comme un levier vers l'emploi en faveur de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Cela permet de soutenir l'économie locale, d'encourager l'emploi local, durable et solidaire et de répondre aux besoins en recrutement et en compétences. En 2020, malgré la crise sanitaire, près de 13 000 heures d'insertion ont été réalisées. Ce sera près de 20 000 heures en 2021. Cela représente plus de 12 emplois à temps pleins. Les chantiers prévus en 2022 concernent les travaux du lycée de la Plaine de l'Ain, des constructions de logements, des rénovations de restaurants scolaires, des aménagements sur la ViaRhona, le déploiement de la fibre optique...

TERRITOIRE
Tourisme



Code Pérouges

DÉCOUVERTE

Avez-vous mené l'enquête à Pérouges ?

Cet été, Pérouges Bugey tourisme a organisé, sous forme événementielle, le jeu de piste « Code Pérouges » !

Cette animation se passe en famille, autour d'un livret qui vous invite à résoudre des énigmes. Le concept ? Un énigmatique espion a volé la recette de la galette de Pérouges. Suivez ses traces en résolvant les énigmes et retrouvez la recette pour permettre à la cité médiévale de proposer sa célèbre galette. Trois week-ends ont été organisés : le premier pour l'Ascension, en mai, le deuxième fin juin et le dernier en août. 165 familles ont profité de ces événements et ont mené l'enquête pour finir par une dégustation de la fameuse galette ! Vous souhaitez participer au jeu de piste ? Il n'est pas trop tard ! Le jeu de piste « Code Pérouges » est également disponible toute l'année, auprès du bureau d'information de Pérouges, aux horaires d'ouverture, pour un montant de 5€ par livret. Il s'effectue en totale autonomie.
Voici le lien pour en savoir plus : **www.perouges-bugey-tourisme.com/idees-sorties/jeu-de-piste-famille-code-perouges/**

Bureau d'information touristique de Pérouges
9 route de la Cité - 01800 Pérouges **- Tél. 09 67 12 70 84**
bienvenue@perouges-bugey.com - **www.perouges-bugey-tourisme.com**

Ouverture : de novembre à fin mars
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h30 à 12h et 14h à 16h30,
Fermeture : les jeudis, les jours fériés et pendant les vacances de Noël.

Tout un programme d'animations est élaboré par Pérouges Bugey Tourisme. Pour rester informé, vous pouvez vous abonner à la lettre d'information bimensuelle en effectuant la demande depuis **www.perouges-bugey-tourisme.com** (formulaire en bas de la page d'accueil).



Le bureau d'information de Saint-Sorlin

IDÉES CADEAUX

On prépare Noël !

Pour vos cadeaux de Noël, la boutique de l'office de tourisme sera là pour vous aider à trouver des idées originales et locales.

Cette année, le bureau d'information de Saint-Sorlin, à côté du Bocal, sera ouvert du 1er au 24 décembre 2021, du mercredi au samedi, pour vous accueillir et vous proposer des cadeaux, pour tous les goûts : des livres contant l'histoire du territoire, comme « Cure-Bourse, un lieu chargé d'histoire » par Paul Zakorzermy ou « Raconte-moi Serrières-de-Briord » par Nadia Boclet ; des objets à l'image du Bugey et de la Plaine de l'Ain ou encore de l'artisanat local. Et pour tout ce qui concerne les produits gourmands, le Bocal sera le bon interlocuteur. Donc rendez-vous en décembre !

INFORMATIONS PRATIQUES
Ouverture : du 1er au 24/12/2021 :
du mercredi au samedi de 10h à 13h et de 13h30 à 17h30.
bienvenue@perouges-bugey.com
www.perouges-bugey-tourisme.com

ÉCOUTER,
Voir


Festival du Printemps de Pérouges
© Jérôme Pruniaux


Festival Sous les étoiles la Place
© Joël Guerry


Festival Engrangeons la musique


Cie du Petit Grain «Ouvre le cage»
© Cie du Petit Grain

ARTS

Ils ont retrouvé leur public

Quel bonheur d'ouvrir à nouveau les portes et de voir le public présent, impatient et souriant à l'idée d'assister à nouveau aux concerts et spectacles qui lui a tant manqué !

Le public est là, certes parfois un peu moins nombreux, mais il est là. Prouvant tout l'intérêt qu'il porte à la Culture et au travail réalisé par les associations qui portent à bout de bras ces événements qui font vibrer notre territoire.

La CCPA, elle, s'est tenue aux côtés de ces organisateurs en continuant à subventionner leurs actions afin que la musique continue à vivre sous toutes ses formes : classique, rock, baroque, jazz, variété française... mais aussi pour que les artistes puissent développer leur spectacle et continuer à nous faire rêver.


Festival d'Ambronay - Gli_Angeli Geneve et Stephan_MacLeod
© Bertrand Pichène

JOUER
Bouger !



De nombreux sportifs au rendez-vous © Saintjuirin

COURSE À PIED

Retour sur le Marathon relais de la Plaine de l'Ain

Une cinquantaine d'équipes ont pris le départ du 6ème Marathon relais le samedi 9 octobre 2021 à Saint-Vulbas dans un bel esprit sportif.

Après une année d'interruption en 2020, le marathon-relais a retrouvé ses fidèles coureurs. Plus de 300 sportifs se sont élancés au départ à Saint-Vulbas et ont fait preuve d'un bel élan de solidarité sportive tout au long du parcours.

Les équipes ont relevé le défi dans les différentes catégories: challenge entreprise, homme, femme, mixte, famille/loisirs.



© Agence Argo

Appel à projets

Selon des critères d'éligibilité, la CCPA subventionne des évènements culturels et sportifs. Le dossier de demande de subventions à l'attention des associations est à télécharger sur le site de la Communauté de communes, rubrique *Solidarité/vie locale/culture*.
www.cc-plaindelain.fr


Culture :
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022
A renvoyer impérativement avant le MARDI 04 JANVIER 2022
Intitulé de l'action :
Montant de la subvention demandée :
La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, à travers le soutien qu'elle apporte aux associations, veut apporter son aide financière en subventionnant des manifestations se déroulant sur le territoire. Cependant la CCPA ne participe pas au financement du fonctionnement des associations.
La manifestation doit permettre de répondre aux critères d'attribution mettant en avant l'intérêt communautaire (attractivité et valorisation du territoire, développement social, intérêt culturel et impact économique)
Ces subventions étant soumises à l'appréciation des élus communautaires, elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante, et obéissent aux critères d'attribution.
Liste des critères d'éligibilité :
Remise dans les délais d'un dossier complété (avec toutes les pièces annexes) selon le formulaire
Soutien aux actions, manifestations et évènements spécifiques dans le domaine culturel (Festivals, concerts, expositions, spectacles)
Portée du rayonnement à minima intercommunal voire régional ou national.
Action contribuant à la promotion et la valorisation du territoire de la Plaine de l'Ain.
Impact local de la manifestation (retombées économiques pour le territoire).
Déroulement de l'action, de la manifestation ou de l'évènement sur le territoire de la Plaine de l'Ain ou majoritairement sur ce dernier.
Certaines demandes sont automatiquement rejetées :
Sorties et voyages scolaires
Fêtes d'écoles
Fonctionnement des bibliothèques et ludothèques
Fêtes communales, intervillages...
Fonctionnement des associations
Toutes manifestations ne se déroulant pas sur le territoire
Une fois la demande reçue dans les délais, le dossier sera présenté et validé à plusieurs échelons
Instruction technique
Examen en commission Culture- Événementiels
Examen en Bureau et Conseil Communautaire
Délibération
Communauté de communes Plaine de l'Ain
Dossier à retourner complet avant le 04 JANVIER 2022 à :
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
145 rue du château- 01150 Charny-sur-Ain ou par mail : culture@cc-plainedelain.fr

CCPA
Concertation



Conseil de développement

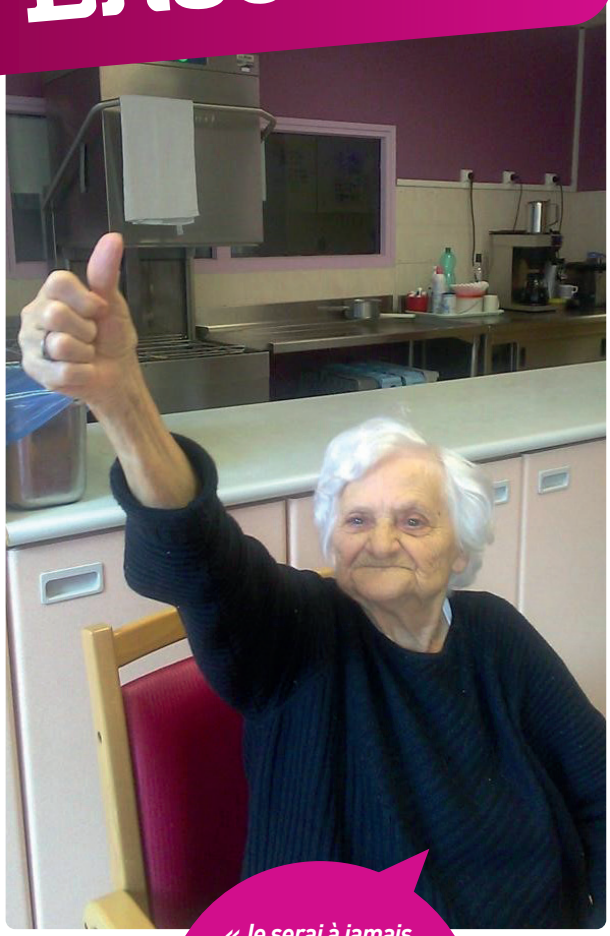
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Une nouvelle instance

Pour la première fois, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'est dotée d'un conseil de développement. Cette instance, prévue par la Loi, regroupe des citoyennes et citoyens appelés à donner leur avis et émettre des propositions sur les actions et politiques de la Communauté de communes.

Conformément à la Loi, ses membres représentent obligatoirement les domaines économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre intercommunal.
Concrètement, les 15 femmes et 16 hommes, et leurs suppléants, qui composent ce conseil de développement de la Plaine de l'Ain pour les trois ans à venir sont très engagés dans le monde de l'entreprise ou dans le tissu associatif local. Ils sont aussi répartis sur les différents bassins de vie de la Plaine de l'Ain.
Cet organe consultatif, qui assure une représentation de la société civile, fonctionne en toute indépendance, avec l'aide de Nalisse, cabinet local spécialiste de la concertation. Il s'est choisi trois co-présidents, Agnès Rollet, Daniel Bizeray et Pierre-Yves Maisonneuve, qui animent notamment des groupes de travail.
Le conseil de développement donne obligatoirement son avis sur les grands schémas ou programmes intercommunaux. Il le fera ces prochains mois sur le « projet de territoire » de la Plaine de l'Ain. Mais le conseil de développement peut aussi tout à fait s'auto-saisir de sujets et émettre des propositions. Déjà cinq assemblées plénières se sont tenues et plusieurs réunions de groupes de travail.
Mme Josiane Canard, membre du bureau déléguée à la concertation, assure le lien avec les conseillers communautaires. Au moins une fois par an, les co-présidents s'exprimeront en début de conseil communautaire pour exprimer leurs avis, leurs propositions, faire le bilan de leurs travaux.

VIVRE
Ensemble



« Je serai à jamais reconnaissante envers la responsable du CLIC et son équipe . »
Mme F.

TÉMOIGNAGE

Le parcours d'une aidante

Comment avez-vous connu le CLIC ?
Encore en activité professionnelle, j'étais aidante de ma maman atteinte de la maladie d'Alzheimer. Sa maladie se dégradant, je cherchais de l'aide, mais ne savais pas vraiment par quoi commencer.
J'ai tout d'abord effectuer des recherches sur internet : c'est ainsi que j'ai découvert pour la 1ère fois l'existence de cette structure, sans plus approfondir. Un membre de ma famille, m'a incité à prendre un rendez-vous.

Qu'attendiez-vous de ce service ?
A la vérité, pas grand-chose : j'étais persuadée qu'au final j'allais devoir continuer seule l'accompagnement de ma maman.

A quelles difficultés étiez-vous confrontées ?
Maman était seule toute la journée : elle perdait de plus en plus ses repères, ne s'alimentait plus correctement, avait perdu le sommeil, ne pouvait plus assurer les actes quotidiens de la vie, devenait agressive...
Notre relation devenait tendue tellement j'étais à bout de forces. La situation devenait ingérable.

En quoi le CLIC vous a aidée et comment ?
En mai, j'ai rencontré la coordinatrice du Clic : enfin, j'ai été écoutée, entendue, soutenue : le CLIC allait prendre le relais. On m'a expliqué sereinement quelles étaient les possibilités de prise en charge.
Un suivi personnalisé a été mis en place, des entretiens ont eu lieu à plusieurs reprises au domicile en présence de maman. Le CLIC a pris en charge toutes les démarches administratives et dans le même temps je peux dire que l'on m'a également prise en charge avec un soutien indéniable.

Un petit mot de conclusion
Depuis août 2019, soit 4 mois après ma rencontre avec le CLIC, maman a intégré un EHPAD où elle est prise en charge avec un personnel compétent en rapport avec sa pathologie. La « séparation » s'est faite sans douleurs dans la mesure où, grâce au CLIC j'ai été accompagnée tout au long des étapes.

Pour vous informer

Le Clic de la Plaine de l'Ain
46 Rue Gustave Noblemaire,
01500 Ambérieu-en-Bugey
Tel : 04 74 46 19 04
www.clic-plainedelain.fr



FRANCE SERVICES

Proche de vous, proche de chez vous

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?
France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne… À moins de 30 minutes de chez vous, dans les communes d'Ambérieu-en-Bugey et Saint-Rambert-en-Bugey, les agents de votre France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.
France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.
Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux.

Des difficultés pour accéder aux services numériques ?
Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne… Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

En complément des démarches administratives, les France Services vous donne accès à des postes informatiques en libre-service.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

- **Sur Ambérieu-en-Bugey,** vous pouvez prendre rendez-vous au **09 70 21 19 25** ou par courriel : amberieu@france-services.gouv.fr
- **Sur Saint Rambert-en-Bugey,** vous pouvez prendre rendez-vous au **06 22 95 90 58** ou par courriel : strambert@france-services.gouv.fr

MOBILITÉ
Initiative



VÉLO

Le schéma cyclable

Le schéma cyclable, qui est en cours d'élaboration, est un document de planification des investissements sur les aménagements cyclables (pistes cyclables, voies vertes et tant d'autres).

A travers ce schéma cyclable, la Communauté de communes a défini les objectifs suivants :

- Définir un maillage des itinéraires cyclables (déplacements du quotidien, loisirs, tourisme) afin de structurer un réseau cyclable communautaire sécurisé et lisible ;
- Construire une stratégie d'aménagement globale ;
- Relier les polarités (centres des villes, dessertes des gares, lycées, grandes zones d'activité et d'emploi...) ;
- Disposer d'un programme pluriannuel d'investissements ;
- Favoriser, développer et sécuriser la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien ;
- Augmenter in fine la part modale du vélo.

C'est une démarche en 3 phases qui a été conduites :

- **Phase 1 :** Réalisation du diagnostic et définition des enjeux
- **Phase 2 :** Définition du maillage cible à long terme ;
- **Phase 3 :** Définition d'un programme pluriannuel d'investissements avec priorisation des investissements pour le mandat en cours.

La première phase de diagnostic a permis de mettre en évidence le fort potentiel du vélo sur notre territoire à la fois pour les déplacements du quotidien mais également pour le tourisme ou le loisir. Il apparaît notamment que les zones accessibles en moins de 15 min à vélo sont vastes, notamment autour des villes et que la part modale de la voiture pour les trajets de moins de 5km est de l'ordre de 70% ce qui représente un potentiel de report sur le vélo très important.

Parcourez les pistes cyclables du territoire déjà existantes !
www.cc-plainedelain.fr/fr/les-pistes-cyclables.html

Ce projet est mené avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme Vélos et Territoires.

APPLICATION

Plaine mobilité

Plaine Mobilité, une initiative portée par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

En complément du lancement des lignes de covoiturage Covoit'ici et des Hubs de mobilité, la marque Plaine Mobilité regroupe toutes les initiatives de mobilités alternatives du territoire aux couleurs de la Communautés de communes de la Plaine de l'Ain. Son objectif ? Rendre visible toutes les alternatives à la voiture solo et apporter de la cohérence dans la proposition des offres de mobilités pour les déplacements quotidiens. Plaine Mobilité veut tendre vers un usage « multimodal » ; plusieurs solutions de mobilité sur son trajet. Pour cela, la Communauté de communes met à disposition gratuitement plusieurs services.

• Le service en ligne plaine-mobilité

Le site permet de d'accéder à un compte personnel sur lequel l'utilisateur bénéficiera de propositions de trajets personnalisées en fonctions de ses contraintes de déplacement (Itinéraires, horaires, profils passager et conducteurs). Le site regroupe des propositions de covoiturage, des correspondances avec les trains et bus au départs des gares de Meximieux et Ambérieu-en-Bugey, du déblocage vélo en libre-service aux arrêts de covoiturage du PIPA et de la Centrale EDF du Bugey. L'utilisateur peut planifier ses trajets à la semaine et interagir directement avec les autres utilisateurs du service.

• La page Facebook Plaine Mobilité

Sur cette page, sont publiés quotidiennement des posts sur les différentes actualités mobilité du territoire. Explications des dispositifs, mises à jour, événements, subventions vélos, numéros d'assistance, suivez l'actualité grâce à cette page.

DÉCHETS
En pratique



OPTIMISATION DES COÛTS

L'optimisation de la collecte des déchets

Après un an d'étude sur le terrain et la validation des actions par le Conseil communautaire, le service de gestion des déchets va déployer son plan pour l'optimisation de la collecte des déchets et la rationalisation du service.

La collecte des ordures ménagères habituelles (poubelle habituelle) va évoluer à partir du second trimestre 2022. Les modifications sont présentées dans le courrier qui vous est adressé en page 22.

Pour la collecte sélective des emballages et papiers à recycler, depuis le 15 janvier 2021, avec la simplification du tri des emballages, les quantités de sacs jaunes ont fortement augmenté. Cela créé des amoncellements inesthétiques, pose parfois des difficultés lors de la collecte (sacs éventrés) et peut provoquer, à long terme, des troubles musculosquelettiques sur les éboueurs (gestes à répétition). Les élus ont donc voté le test de la mise en place de bacs individuels à couvercle jaune pour remplacer les sacs jaunes. Ce test se déroulera courant 2022 sur trois communes représentatives du territoire. Il aura pour objectif de mesurer les impacts de la conteneurisation du tri et de proposer des solutions adaptées aux habitants, avant un éventuel déploiement à l'ensemble du territoire. L'impact financier de l'achat de bacs sera neutre par rapport à la dotation en sacs, sur la durée d'amortissement des bacs.

RESPONSABILITÉ CITOYENNE

Les déchets et la propreté, l'affaire de tous

Les agents de collecte œuvrent quotidiennement pour rendre un service de qualité. Malgré tous leurs efforts, le premier maillon de la chaîne, c'est chacun d'entre nous en tant qu'habitant-citoyen qui par nos actions, participons à préserver notre cadre de vie.

Parce que les incivilités d'un petit nombre nuit au bien-être de tous, voici quelques rappels utiles :

- Pour que nos ordures ménagères soient collectées, elles doivent être jetées en sacs fermés dans les bacs fournis gratuitement par la CCPA (pour obtenir un bac, il suffit d'appeler le **0 800 35 30 25**).
- Les voies publiques sont dotées de poubelles lorsque vous êtes dans la rue.
- Les encombrants doivent être déposés en déchèterie, il y en a 7 sur le territoire. Le coin de la rue n'est pas un lieu de dépôt autorisé. Il est rappelé que le dépôt de déchets dans les rues est sanctionnable.
- La Rênoverie à Ambérieu-en-Bugey accueille vos objets pour leur donner une seconde vie.
- Sur les bords de la rivière d'Ain, comme dans toutes les communes, des colonnes à verre sont installées pour y jeter bouteilles et autres pots et bocaux.
- Les mégots de cigarettes jetés sur la voie publique polluent, le caniveau n'est pas une poubelle.

Afin de multiplier la sensibilisation sur le respect de l'environnement et la bonne gestion de nos déchets, la CCPA a recruté une animatrice qui peut intervenir dans les classes des écoles primaires ou lors de manifestations. Par ailleurs, la CCPA a renouvelé son partenariat avec Unis-Cité. Cette année (de mi-novembre 2021 à début juillet 2022), ce sont 8 jeunes en service civique qui viendront à votre rencontre pour vous sensibiliser au tri, à la réduction des déchets, au respect de la nature…
Merci de leur réserver un bon accueil !

COURRIER AUX HABITANTS DE LA CCPA

Réorganisation du service de collecte des ordures ménagères



La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers, se retrouve face à des enjeux forts et inédits de maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets ménagers.

En effet, ce service est supposé s'auto-financer (les recettes doivent couvrir les dépenses). Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Le budget déchets est non-équilibré et doit être comblé par le budget général de la collectivité (559 000 € sur le budget 2021). Cela signifie que la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale ne suffisent pas à couvrir les dépenses.

Ce phénomène va s'accentuer car les coûts de traitement des déchets (et taxe y afférant) ne cessent d'augmenter. Ainsi, en 2025, le service coûtera 900 000 € de plus qu'en 2021, juste en comptant les augmentations de la taxe générale sur les activités polluantes (imposée par loi finances de 2019) et la contribution par habitant reversée au syndicat de traitement ORGANOM. Les autres coûts du service (collecte, pré-collecte, transfert) vont, eux aussi, continuer à suivre la hausse logique des cours (carburants, matières premières...).

Le plan d'action pour limiter les dépenses

Notre objectif est donc de limiter les coûts pour ne pas faire porter de fortes hausses aux administrés. Pour cela, la CCPA a initié un travail d'optimisation de la collecte via l'accompagnement d'un bureau conseil et avec une forte mobilisation des équipes de collecte, des élus et des mairies.

Tout d'abord, nous constatons que le service est aujourd'hui surdimensionné par rapport à l'usage qui en est fait. En effet, en moyenne à la CCPA, un habitant sort son bac une semaine sur trois alors que le camion de collecte passe toutes les semaines. Ceci engendre notamment des dépenses de carburant (32 000 kilomètres parcourus pour rien). En conséquence, il a été décidé de rationaliser le service en réduisant la fréquence de collecte. Ainsi, à partir du second trimestre 2022, sur les communes de moins de 2 000 habitants*, les ordures ménagères seront collectées toutes les deux semaines au lieu de toutes les semaines aujourd'hui. Pour les usagers (habitants, collectifs d'habitants, ou entreprises) qui sortent un bac plein toutes les semaines, des solutions peuvent être proposées (augmentation de la taille du bac ou du nombre de bacs). Un courrier spécifique leur sera adressé prochainement.

Les agents de collecte seront affectés à d'autre missions telles que la collecte des emballages légers et papiers à recycler (sacs jaunes) qui a vu une forte augmentation des volumes collectés avec la simplification du tri mise en place à partir du 15 janvier 2021.

L'ensemble de la démarche va conduire à la mise en œuvre de nouveaux circuits de ramassage des déchets. Les jours de collecte vont donc peut-être changer par rapport à ce qui est fait aujourd'hui. A cet effet, vous recevrez début 2022 un calendrier de collecte que vous pourrez conserver vers vous.

Enfin, les services ont cherché des solutions techniques avec les mairies pour mettre les circuits de collecte en sécurité afin de préserver les habitants (suppression des marches-arrière). Dans ces cas-là, un courrier sera envoyé aux habitants concernés par un éventuel changement de lieu de sortie du bac à ordures ménagères.

Comment savoir si un objet est à trier dans le sac jaune ?

En cas de doute, je me pose la question « est-ce un emballage ménager ? », si la réponse est « OUI », mon déchet va dans le sac jaune. Si ce n'est pas un emballage (jouets, bâches en plastique, ustensiles...), il va en déchèterie pour les gros objets et dans la poubelle habituelle pour les plus petits. Le masque jetable fait à présent partie de notre quotidien. Ce n'est pas un emballage, il doit être jeté dans la poubelle habituelle, à l'intérieur d'un sac fermé. Les emballages de produits de jardinage et bricolage (pots de peinture, solvants, acides, etc.) sont à déposer en déchèterie.

POUR PLUS D'INFORMATION
je télécharge le guide du tri : guide-de-tri-ccpa.pdf sur **www.cc-plainedelain.fr**



Quel changement pour votre commune ?

COMMUNES	Optimisation	
	Passage à 1 collecte toutes les 2 semaines sur toute la commune	Passage à une collecte par semaine au centre-ville
Ambutrix	X	
Arandas	X	
Argis	X	
Bénonces	X	
Bettant	X	
Blyes	X	
Bourg-St-Christophe	X	
Briord	X	
Chaley	X	
Charnoz-sur-Ain	X	
Chazey-sur-Ain	X	
Cleyzieu	X	
Conand	X	
Douvres	X	
Faramans	X	
Innimond	X	
Joyeux	X	
L'Abergement-de-Varey	X	
Le Montellier	X	
Leyment	X	
Lhuis	X	
Lompnas	X	
Marchamp	X	
Montagnieu	X	

COMMUNES	Optimisation	
	Passage à 1 collecte toutes les 2 semaines sur toute la commune	Passage à une collecte par semaine au centre-ville
Nivollet-Montgriffon	X	
Oncieu	X	
Ordonnaz	X	
Pérouges	X	X
Rignieux-le-Franc	X	
Sault-Brénaz	X	
Seillonnaz	X	
Serrières-de-Briord	X	
Souclin	X	
Ste-Julie	X	
St-Eloi	X	
St-Jean-de-Niost	X	
St-Maurice-de-Rémens	X	
St-Sorlin-en-Bugey	X	
St-Vulbas	X	
Tenay	X	
Torcieu	X	
Vaux-en-Bugey	X	
Villebois	X	
Ambronay		X
Lagnieu		X
Meximieux		X
Ambérieu-en-Bugey		X



ATTENTION
Les déchèteries intercommunales seront fermées les 25 décembre et 1er janvier ! Merci de prendre vos dispositions.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
AMBÉRIEU	8h30 - 12h 13h30 - 18h					8h30 - 12h 3h30 - 18h*
MEXIMIEUX						
LAGNIEU						
LOYETTES	13h30 –18h	13h30 –18h	8h30 – 12h 13h30 –18h	13h30 –18h	8h30 – 12h 13h30 –18h	8h30 – 12h 13h30 –18h
VILLEBOIS	13h30 - 18h		13h30 - 18h	13h30 - 18h	8h30 – 12h 13h30 –18h	8h30 – 12h 13h30 –18h
ST RAMBERT	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	8h30 – 12h 13h30 –18h	8h30 – 12h 13h30 –18h	8h30 – 12h 13h30 –18h
LHUIS	13h30 - 18h		13h30 - 18h		8h30 – 12h 13h30 –18h	8h30 – 12h 13h30 –18h

(*) fermeture à 19h en période estivale (du 01 avril au 30 septembre)